



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 novembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 novembre 2009

LOTISSEMENTS COMMUNAUX 'LES CHAMPS
DE L'ARRACHIS' - 'LES CHAMPS DE
L'ORMEAU' - FINANCEMENT DE LA
PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX
(PVR)

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
19 novembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GAILLARD

Excusés ayant donné pouvoir :

Delphine PAGE donne pouvoir à Gaëlle MANGIN - Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Alain BAUDIN donne pouvoir à Elsie COLAS - Françoise BILLY donne pouvoir à Chantal BARRE - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA - Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

**LOTISSEMENTS COMMUNAUX 'LES CHAMPS DE L'ARRACHIS' -
'LES CHAMPS DE L'ORMEAU' - FINANCEMENT DE LA
PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (PVR)**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Lors de sa séance du 21 novembre 2003, le Conseil municipal a défini les modalités de recouvrement de la participation pour voirie et réseaux (PVR) comme suit :

- 60 % du montant 12 mois après la délivrance de l'autorisation d'occupation du sol,
- 40 % du montant 12 mois plus tard.

Néanmoins, il est possible de prévoir un préfinancement de la PVR par convention entre la Ville de Niort et les propriétaires des terrains desservis.

Pour ce qui concerne les deux opérations de lotissements communaux « Les Champs de l'Arrachis » et « Les Champs de l'Ormeau », les travaux de voirie et réseaux sont réalisés à l'exception des finitions de voirie.

Dès lors, il peut être envisagé le versement de la PVR correspondant à ces deux opérations des budgets annexes au budget principal :

- lotissement « Les champs de l'Ormeau » pour une somme de 141 488,06 € (8659 m² x 16,34 €/m²),
- lotissement « Les Champs de l'Arrachis » pour une somme de 163 400 € (10 000 m² x 16,34 €/m²).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver ces modalités de cession des budgets annexes au budget principal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL